



Budget 2014

« Cap vers un retour à l'équilibre structurel »

Conseil communal du 12 décembre 2013

Intervention de Maxime Prévot, Bourgmestre en charge des Finances

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Comme je vous l'avais indiqué lors de la présentation de la MB 2 de 2013 en octobre dernier, le budget 2014 vous est soumis ce jour, d'une part afin de rencontrer les exigences régionales et européennes mais aussi afin de donner à l'administration un budget pleinement exécutoire le plus tôt possible dans l'année.

J'aurais aimé pouvoir vous présenter un budget en novembre mais malheureusement, certains chiffres au niveau des additionnels en provenance du fédéral ont mis du temps à nous parvenir et les délais n'étaient dès lors plus tenables pour vous présenter un budget dans de bonnes conditions et notamment en respectant les contraintes de concertation avec les autorités de tutelle.

Vous savez que la situation financière des pouvoirs locaux, tout comme celle de l'ensemble des différents niveaux de pouvoirs publics, est préoccupante : réforme des zones d'incendie, impact de la réforme des pensions, baisse des additionnels au précompte immobilier ou encore mises aux normes des maisons de repos sont autant d'exemples de lourdes charges à assumer.

Tout cela sans compter les exigences européennes qui viennent dorénavant modifier les calendriers budgétaires et ajouter de nouvelles contraintes pour des pouvoirs locaux déjà mis sous pression au niveau de leur financement ainsi que la future réforme de l'Etat qui nous apportera fort probablement son lot de surprises « locales ».

Pour Namur, cette situation financière « tendue », doublée d'une crise qui dure depuis de nombreuses années et qui touche un nombre croissant de ménages, y compris de la classe moyenne, se traduit notamment par de moindres recettes qu'escompté au niveau des additionnels au PI et à l'IPP, du fonds des communes ainsi qu'une croissance importante des dépenses en faveur de la ZP et du CPAS.

Rappelez-vous que le budget 2013 et ses modifications successives intégraient une volonté et une détermination de vouloir recouvrer l'équilibre en 2015, par nos propres moyens. C'est du reste une obligation régionale davantage qu'un souhait local.

Comme l'an passé, le budget 2014 qui vous est présenté ce soir a pour horizon et ligne de mire, le budget 2015 et un retour à l'équilibre avec la ferme volonté que cet équilibre soit structurel pour pouvoir, une fois les problèmes budgétaires derrière nous, nous concentrer exclusivement sur l'avenir de notre Ville et les politiques à y mener.

Pour ce faire, le budget 2014 intègre l'application du plan de gestion tel qu'il fût voté en 2013 avec ses mesures tant en recettes, qu'en dépenses mais aussi de nouvelles mesures nécessaires, et pas toujours populaires, pour tenter de recouvrer l'équilibre de façon durable.

Enfin, je ne peux passer sous silence la question relative à la taxe sur les bureaux. Comme vous avez pu l'apprendre, le Collège communal, conscientisé par divers acteurs économiques sur l'ampleur des effets collatéraux de cette taxe sur l'attractivité de Namur, au-delà de ce que nous avons pu estimer, a décidé de surseoir à sa mise en œuvre décidée par le conseil communal en octobre dernier. Faire marche arrière n'est pas une chose nécessairement facile en politique, certains trouveront que c'est même courageux, cela démontre en tous les cas la capacité de notre Collège à écouter et prendre en compte les arguments fondés et avis motivés qui peuvent nous parvenir. Et cela nous semblait être la posture à adopter, de manière responsable et constructive, plutôt que de s'entêter dans une démarche qui, si elle visait à contribuer à notre retour à l'équilibre, aurait aussi durablement pénalisé notre ville et son attractivité.

Le timing d'approbation du règlement en question par la tutelle, ainsi que la « vérité budgétaire », ne permettant pas d'abroger ce règlement aujourd'hui, je vous proposerai cette décision au prochain Conseil communal.

Nous avons rencontré la tutelle régionale concernant le projet de budget 2014 et avons abordé cette problématique. Il a été convenu que ce manque à gagner de 600.000 € serait entièrement compensé en modification budgétaire n°1. Une somme pareille ne se trouve malheureusement pas sous le sabot d'un cheval mais il faut tout de même la relativiser et rappeler qu'elle ne représente jamais que 0,3 % du total des recettes ordinaires.

Ces différents éléments contextuels précisés, nous pouvons en venir aux points financiers du budget 2014. Par facilité, j'arrondirai certains chiffres.

Les résultats

Le total des recettes et des dépenses ordinaires à l'exercice propre s'élève à près de 167 millions €. Le résultat est donc en strict équilibre.

Vous constaterez que ce budget initial (basé sur le projet de budget à destination de l'institut des comptes nationaux arrêté par le Collège en septembre) ne comporte pas d'antérieurs, ces derniers seront intégrés dès la MB 1.

Le résultat en strict équilibre doit être nuancé car il intègre un « crédit spécial de recettes » prévu par la circulaire budgétaire à concurrence de 2.800.000 €. Ce crédit spécial a été prévu initialement pour nous permettre de constituer une provision pour le CPAS et de couvrir le déficit de l'exercice propre à concurrence de 1.270.000 euros.

Pour votre parfaite information, cette technique est la seule que nous ayons trouvée pour l'instant, en accord avec les autorités de tutelle, pour constituer, au départ du fonds de réserve de la Ville, une provision à destination du CPAS. Si un autre mécanisme plus « clair » se faisait jour en accord avec le ministre de tutelle, nous ne manquerons pas d'opérer les écritures nécessaires en MB 1. Nous sommes d'ailleurs en étroite discussion avec le Ministre Furlan à ce sujet, et nous avons de bonnes raisons de penser qu'un mécanisme *sui generis* pourrait être validé par le Gouvernement wallon prochainement pour répondre à cette demande de Namur. Car cela n'aurait pas beaucoup de sens d'être en équilibre à la Ville dès 2015, et de conserver sur un compte des millions d'euros de notre fonds de réserve ordinaire que nous regarderions dormir, quand dans le même temps, le CPAS devra affronter un

déficit qui ira grandissant. La Ville a donc décidé de faire un effort substantiel, à hauteur de 4,6 millions d'euros cumulés au total, pour alléger le déficit pluriannuel de son CPAS, mais il est certain que cela ne suffira pas à équilibrer le budget du CPAS et que ce dernier devra donc lui aussi, à l'instar de la Ville, prendre des mesures de gestion internes et structurelles pour garantir des perspectives budgétaires à l'équilibre.

Pour rappel, le déficit à l'exercice propre après la MB 2 s'élevait à 1.865.000 €. Le résultat s'améliore donc de 594.000 €, nous rapprochant ainsi de l'équilibre budgétaire en 2015 (le déficit ne représentant plus que 0,76 % du total des recettes de l'exercice propre). Dès lors abstraction faite de la recette pour la taxe sur les bureaux (600.000 €), le résultat est identique à celui de la MB 2 votée en octobre.

Enfin un prélèvement est opéré à concurrence de 105.193 € pour financer les parts SPGE au budget extraordinaire, ceci au départ du fonds de réserve ordinaire.

A titre d'information, le solde du fonds de réserve ordinaire, constitué en 2008, s'élève aujourd'hui à 14.000.000 € et traduit donc une ponction annuelle moyenne de 462.638 € (hors opérations exceptionnelles). Comme nous le faisons depuis six ans, ce fonds est utilisé avec parcimonie et est régulièrement alimenté en cours d'exercice en fonctions des résultats des différentes MB.

C'est ce fonds qui permettra notamment, comme je viens de l'expliquer, de constituer des provisions pour le CPAS en cas de besoins.

Les dépenses ordinaires

Le total des dépenses ordinaires à l'exercice propre s'élève à 167.000.000 €, ventilé selon les quatre grandes catégories de dépenses : le Personnel, le Fonctionnement, les Transferts et la Dette.

Les dépenses de Personnel représentent 77.000.000 € soit 46 % du total des dépenses ordinaires.

Ces dépenses augmentent de 2,5 millions € depuis la dernière MB et intègrent un saut d'index au 1^{er} août, l'impact du plan d'embauche de 2013, 6 mois du plan d'embauche de 2014, l'application de la RGB en matière d'annales et d'évolution de carrière, l'augmentation linéaire du pourcentage de cotisations pension pour l'ONSS APL ou encore le coût de la politique de nomination que nous poursuivons.

Cette augmentation tient évidemment compte de mesures de non remplacement contenues dans le plan de gestion qui prévoit, je le rappelle, pour la durée de la législature, le remplacement d'un départ sur deux pour les agents admis à la retraite. Il s'agit d'un effort considérable consenti par toute l'administration et je tiens à les en remercier.

Les crédits prévus intègrent également le transfert du personnel du CDA, soit l'ASBL qui gère les bibliothèques communales, pour un coût total de 511.000 € compensé par une suppression du subside à cette association. S'agissant d'une politique purement communale et les subsides à l'emploi pouvant être transférés à la Ville, ce transfert nous a semblé cohérent afin de « lisser » les différences de statut au sein de notre institution. Compte tenu du fait que nous attendons toujours une décision du Ministre wallon de l'emploi sur le sujet, nous avons laissé au budget initial coexister

les deux modes de financement. Les écritures définitives se matérialiseront par voie de MB. Le même mécanisme est à l'examen pour l'OTN.

En ce qui concerne le suivi du plan de gestion, les dépenses de personnel dépassent la balise de 144.000 € en tenant compte du transfert du CDA qui est neutre budgétairement. Dès lors, abstraction faite de cet élément, les dépenses de personnel sont inférieures à la balise de 366.000 €.

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 26.518.000 €, soit 15,88 % du total des dépenses ordinaires et diminuent de plus de 100.000 € par rapport à 2013.

Outre les diminutions relatives à des projets subsidiés, les principales diminutions concernent le poste affranchissement, augmenté exceptionnellement de 100.000 € en 2013 dans le cadre des nouvelles missions du directeur financier, et le poste téléphonie qui diminue de 50.000 € en raison du passage à la téléphonie IP.

Les principales augmentations concernent des dépenses strictement obligatoires : 183.000 € pour l'organisation des élections de 2014 (triple scrutin) et l'augmentation du poste éclairage public de 200.000 € suite à un audit d'Ores ayant identifié des dépenses du territoire desservi pas l'AIEG et incombant à la Ville. Il s'agit malheureusement d'une augmentation structurelle.

Il convient de souligner que malgré ces deux augmentations significatives (plus de 380.000 €), les dépenses de fonctionnement diminuent par rapport à la dernière MB.

Cette diminution participe, elle aussi, à notre volonté de retour à l'équilibre.

Les dépenses de Transferts s'élèvent à 43.774.000 €, soit 26 % du total des dépenses ordinaires.

Ces dépenses augmentent de plus de 2,2 millions € par rapport à la dernière MB.

Les principaux mouvements concernent les dotations au CPAS, ZP et Fabriques d'églises.

La dotation au CPAS est conforme a celle prévue tant au plan de gestion de la ville qu'à celui du CPAS et s'élève à 16.048.000 €, soit une augmentation de 443.653 € par rapport à 2013.

La dotation à la ZP est également conforme à celles prévues aux plans de gestion et s'élève à 17.868.000 €, soit une augmentation de 1.501.375 € par rapport à 2013. Pour rappel, cette augmentation est essentiellement liée au surcoût des cotisations de pensions des agents dans un budget où les dépenses de personnel représentent près de 90 % du total des dépenses.

Ces deux dotations, bien que conformes aux plans de gestion respectifs, feront l'objet d'un examen attentif et seront, le cas échéant, adaptées dès la prochaine MB en fonction des budgets de ces entités et des réserves éventuellement constituées.

Je le dis moi-même d'entrée de jeu afin d'éviter les interprétations faciles et volontairement caricaturales qui pourraient tenter d'aucuns : oui la dotation à la zone de police est supérieure à celle du CPAS. Oui cette dotation continuera dans les années à venir à rester supérieure, et de plus en plus largement, à celle du CPAS. Non pas parce que notre majorité serait gagnée par une poussée de fièvre sécuritaire au détriment de l'indispensable politique sociale à mener. Mais uniquement parce que ces millions d'euros en plus qui devront être versés à la police, le sont uniquement pour couvrir l'explosion des charges de pensions des agents de police. La fameuse réforme des polices qui était sensée ne rien coûter aux communes, va donc pour ce

qui nous concerne nous coûter jusqu'à 8 millions d'euros de plus d'ici 2018 sans que l'on ait un seul agent de plus au sein de notre zone !! J'imagine que chacun comprendra mieux maintenant pourquoi nous sommes si craintifs à propos de la réforme des zones de secours...

Afin de faire participer les fabriques d'église à l'effort collectif, et compte tenu d'une récente mise au point avec ces dernières, en ce qui concerne la différence entre l'ordinaire et l'extraordinaire, l'intervention communale est diminuée de 100.000 € et dès lors budgétisée à hauteur de 1.050.000 €. Même si chacun sait que les dispositions du décret impérial édicté par Napoléon en 1809 restent toujours d'application, contraignant les communes à assumer pleinement les charges liées à l'exercice du culte catholique. Une réforme est en gestation à ce sujet du côté du Gouvernement wallon, sur une base participative et volontaire, dans laquelle Namur entend a priori s'inscrire.

Enfin les subsides « facultatifs » aux associations augmentent de 352.000 € principalement en raison de trois allocations : la création d'un subside complémentaire de 250.000 € au CCR pour l'animation du nouveau centre culturel des Abattoirs de Bomel, la création d'un subside « one-shot » au CAC pour les commémorations 14-18 et enfin l'augmentation du subside à la SONEFA pour lui permettre d'assumer sa mission de gestionnaire des crèches communales. Pour rappel, le subside de cette association avait été gelé pendant plusieurs années avant d'être augmenté l'an passé et est enfin indexé de 2,8 % cette année. Il s'agit d'un acteur important au niveau de la politique d'accueil de la petite enfance qu'il convient de soutenir tout comme nous l'avons déjà d'ailleurs fait par le biais d'une garantie d'emprunt, votée et approuvée récemment.

Les dépenses de Dette s'élèvent à 18.000.000 €, soit 10,77 % du total des dépenses ordinaires et sont en augmentation de 230.000 € par rapport à 2013.

La charge de dette en part propre communale pour les investissements s'élève à 12.300.000 € et est en augmentation de 271.000 € par rapport aux derniers travaux budgétaires. Cette charge est estimée sur base des emprunts contractés, des emprunts qui seront contractés d'ici la fin de l'année et du programme d'investissement de 2014, le tout calculé sur base des différents modes et taux de financement.

Pour mémoire, le plan de gestion prévoyait une charge de 12.083.000 €, soit 230.000 € de moins, mais il convient de souligner que les projections tenaient compte du transfert de charges à la zone NAGE dès 2014, dans le cadre de la réforme des services incendies, pour un montant de 359.215 €. La mise en place de la zone NAGE n'ayant pu être effectuée, le transfert de charge est dès lors postposé. Abstraction faite de cet élément exogène, les charges de dette se situe sous la balise du plan de gestion.

Les recettes ordinaires

Le total des recettes ordinaires s'élève à près de 167.000.000 € ventilés selon les trois grandes catégories de recettes ordinaires : Prestations, Transferts et Dette.

Les recettes de Prestations s'élèvent à un peu moins de 9.000.000 €, soit 5,37 % du total des recettes ordinaires et sont en progression de 3.272.000 € par rapport à 2013.

Ces recettes marginales, en termes de pourcentage, ne nécessitent habituellement pas de commentaire particulier mais il convient de souligner qu'elles intègrent cette année le « crédit spécial de recette » tel que mentionné en introduction.

Par ailleurs, ces recettes intègrent les augmentations de certaines redevances telles qu'elles furent votées lors du Conseil d'octobre : piscines, infrastructures sportives, stages ou encore prêt matériel.

Les recettes de Transferts s'élèvent à 151.000.000 € soit 90,75 % du total des recettes ordinaires. Pour rappel, il s'agit des recettes de fonds, de fiscalité (additionnels et « locale ») et de subsides en provenance de niveaux de pouvoirs supérieurs.

Ces recettes progressent globalement de près de 5 millions € par rapport à 2013.

Les recettes de fonds s'élèvent à 37.563.000 € et augmentent de 1.129.000 €, soit + 3,10 %. Il convient d'indiquer que ce montant est inférieur au montant prévu au plan de gestion sur base de chiffres communiqués, en son temps, par le SPW.

Les recettes de fiscalité s'élèvent à 92.135.000 € et augmentent de près de 2 millions €, soit + 2,20 % dont 259.000 € pour les additionnels à l'IPP et 709.000 € pour les additionnels au PI.

Cette faible croissance des additionnels à l'IPP en 2014 est à mettre en relation avec la plus value actée en MB 2 pour près de 700.000 € et qui avait porté la croissance de cette recette à plus de 7% entre 2012 et 2013. Comme le précise la note du département, aucune explication n'est apportée par le SPF par rapport à ces variations de prévisions. C'est dès lors toujours sur une longue période que la croissance réelle pourra être estimée pour établir des projections pluriannuelles.

Comme je l'indiquais déjà l'an passé, les fluctuations dans la rapidité de l'enrôlement ainsi que les mécanismes de prévisions et d'avances devraient être soumis à examen et remis sur le métier au niveau fédéral afin d'envisager un système plus transparent et plus régulier pour les communes.

La recette des additionnels au PI est en croissance inférieure à celle observée par le passé et des explications sont notamment attendues au niveau du SPW concernant une diminution du poste « compensation plan Marshall » de près de 240.000 € entre 2013 et 2014 sans explications particulières.

Comme pour le poste IPP, la transparence n'est pas le principe premier qui régit ces recettes et les autorités supérieures devront y remédier dans les années futures.

Les autres augmentations concernent la fiscalité dite « locale » pour laquelle les règlements ont été votés en octobre 2013 et pour lequel le débat a donc déjà eu lieu.

Les recettes de subventions s'élèvent à 21.800.000 €, soit 13,06 % des recettes ordinaires et sont en augmentation de près de 1,9 millions € par rapport à 2013.

Cette augmentation trouve son explication essentiellement dans deux postes :

- L'inscription d'une subvention de 1,5 millions € en provenance de la région pour « l'attractivité urbaine ». Pour rappel, il s'agit d'une recette structurelle pour les 20 prochaines années que nous utiliserons afin de nous permettre de couvrir des charges d'emprunts qui seront générées par les grands projets structurants comme par exemple le nouveau téléphérique, les aménagements du Grognon, la passerelle cyclo-piétonne, la création d'une salle de spectacle, la création de logements publics ou encore la rénovation de places publiques. Cette recette permettra de couvrir jusqu'à 25 millions d'emprunts en fonction de la courbe des taux.
- La budgétisation des recettes de points APE au nouveau montant unitaire ainsi que le transfert de points au niveau du CDA tel que mentionné précédemment.

Les recettes de Dette s'élèvent à 6.483.000 €, soit 3,88 % du total des recettes ordinaires et sont en augmentation de près de 110.000 €.

La variation entre 2013 et 2014 s'explique essentiellement par deux recettes :

- L'augmentation du dividende en provenance d'IDEFIN en raison du retour partiel de produit de la redevance gaz et électricité (50 %) mise sur pied par la région en 2010 pour près de 500.000 €.
- La diminution du poste « intérêt de retard » augmenté en « one shot » en 2013 en raison de l'issue favorable pour la Ville d'un litige fiscal.

Les principaux éléments du budget ordinaire ayant été passés en revue, je vous propose de passer au budget extraordinaire.

Le budget extraordinaire

Je ne reviendrai pas en détail sur le mode de financement des investissements pour la législature 2013-2018 expliqué en détail à plusieurs reprises mais me contenterai de rappeler que pour parvenir à l'équilibre de manière structurelle, le Collège a volontairement « bridé » sa capacité d'emprunt dans une balise inférieure à celle autorisée par le Gouvernement wallon. Les investissements prévus en 2014, respectent bien évidemment les principes de cette balise pluriannuelle.

Pour l'exercice 2013, le total des investissements prévus s'élève à 42.905.000 € dont (en chiffres arrondis) 21 millions par emprunt, 15 millions par subsides et 6 millions par prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire. Le solde étant financé par des interventions de tiers pour plus de 900.000 €.

Les emprunts en « part communale », s'élèvent à 11.861.000 € et les emprunts « hors balises » (car financés par la recette « attractivité urbaine » susmentionnée), s'élèvent à 9 millions €.

Pour le surplus, l'annexe 14 précise, comme de coutume, les différents modes de financement de manière précise.

Parmi les masses extraordinaires prévues en 2014, nous pouvons notamment épingler :

- Un total de 4.171.782 € pour des travaux de voirie, dont 3.106.782 € via le fonds d'investissement régional ;
- 10.025.000 € pour des travaux à la Citadelle dont 6 millions par subsides ;
- 9.000.000 € pour des travaux « stratégiques », dont le téléphérique ;
- 6.000.000 € pour le projet d'un nouveau conservatoire ;
- 155.000 € pour des aménagements de plaines de jeux ;
- 700.000 € pour l'acquisition d'un ancien site militaire (Champion) avec une intervention de tiers à concurrence de 420.000 € ;
- 1.600.000 € pour des travaux dans les halls de sport. Il s'agit essentiellement de la rénovation du -1 du Centre namurois des sports (Tabora) ;
- 800.000 € pour une étude muséographique et intégration multimédias aux Bateliers ;
- 200.000 € pour équiper adéquatement le site culturel des Abattoirs de Bomel ;
- 60.000 € pour l'aménagement d'un bâtiment CREAVES ;
- Un total de 1.063.546 € pour des travaux d'égouttage ou d'entretien, dont 843.546 € via les plans égouttage ;
- 180.000 € pour des travaux dans les cimetières ;
- 300.000 € pour la dynamique « digital city » ;
- 100.000 € pour l'achat de toilettes publiques (enfin !) ;
- 220.000 € pour la poursuite de travaux dans les écoles ;

- 275.000 € pour le Royal Hockey club et 82.500 € pour le TC Citadelle ;
- 1.400.000 € pour la conservation du patrimoine des églises et presbytères, dont 600.000 € par voie de subsides ;
- Sans parler de sommes conséquentes pour l'achat de mobilier urbain, de matériel et logiciels informatiques, de véhicules pour la propreté publique, une ambulance, un car scolaire, etc.

Comme vous pouvez le constater, il s'agit d'un programme ambitieux qui utilise tous les moyens de financement possibles pour limiter l'endettement communal dans les balises fixées par le plan de gestion.

Le retour à l'équilibre budgétaire et la maîtrise de la charge de la dette ne passera donc pas systématiquement par la limitation des projets mais davantage par la recherche permanente et innovante des moyens à lever comme par exemple, le subside d'attractivité urbaine (22 à 25 millions €), les moyens obtenus pour la Citadelle à hauteur de 1 million € par an pendant les dix prochaines années ou encore l'intervention du SPW dans les mises aux normes de la piscine de Saint-Servais pour 1,9 millions ou le subside de près d'1.500.000 € pour la création de la salle indoor d'athlétisme à Malonne dont les travaux débiteront au printemps prochain.

Conclusion

Comme en 2013, dès l'entame de la nouvelle législature, le budget 2014 continue à démontrer notre volonté, notre capacité et notre détermination à recouvrer l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015 de manière structurelle pour continuer, dans un environnement financier désormais assaini, à porter le débat politique sur les choix, les options et les orientations de notre vision du développement de Namur comme Capitale de la Wallonie.

Les efforts entamés il y a plus de six ans, poursuivis et accentués depuis 2013 tant au budget ordinaire, qu'au niveau des choix opérés en matière de limitation de l'endettement futur prouvent notre volonté d'assainir les finances namuroises de manière durable.

Un plan de gestion est un outil vivant, évolutif, un tableau de bord de la gestion communale qui doit nous permettre de faire les ajustements nécessaires mais qui doit, pour être souple et efficace, s'envisager de manière globale et dans ses résultats.

Le plan de gestion adopté en février 2013 prévoyait un déficit à l'exercice propre de plus de 1,7 millions €. Le budget présenté ce jour prévoit un déficit de 1,270 millions €. Le résultat est donc meilleur qu'escompté (ou quasi équivalent à celui prévu si on tient compte de la suppression de la recette pour la taxe sur les bureaux)

Notre budget tient donc le « cap vers un retour à l'équilibre structurel » malgré une situation financière difficile et tendue pour le monde communal.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble de l'administration qui a œuvré à la concrétisation de ce budget dans un timing, certes un peu serré et bousculé, mais qui permettra d'obtenir un budget rapidement pleinement exécutoire.

Je tiens à vous remercier pour votre attention et reste bien entendu à votre disposition avec mes collègues du Collège pour répondre à vos éventuelles questions.

Maxime Prévot
Bourgmestre